

II. LE TERRITOIRE OÙ S'INSCRIT LE PROJET.

Résumé

L'entrée ouest de l'agglomération parisienne est riche d'un patrimoine d'espaces ruraux et naturels de grande qualité. C'est dans ce vaste territoire d'environ 900 km², traversé par deux grands cours d'eau, l'Oise et la Seine, que s'inscrit la zone d'étude* du projet de prolongement de la Francilienne.

En quelques décennies, ce territoire a été soumis à des développements urbains importants, avec en particulier la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise au nord, l'implantation de l'axe autoroutier de Normandie et du pôle de construction automobile à Poissy, au sud.

Ce sont ces évolutions qui ont conduit à l'inscrip-

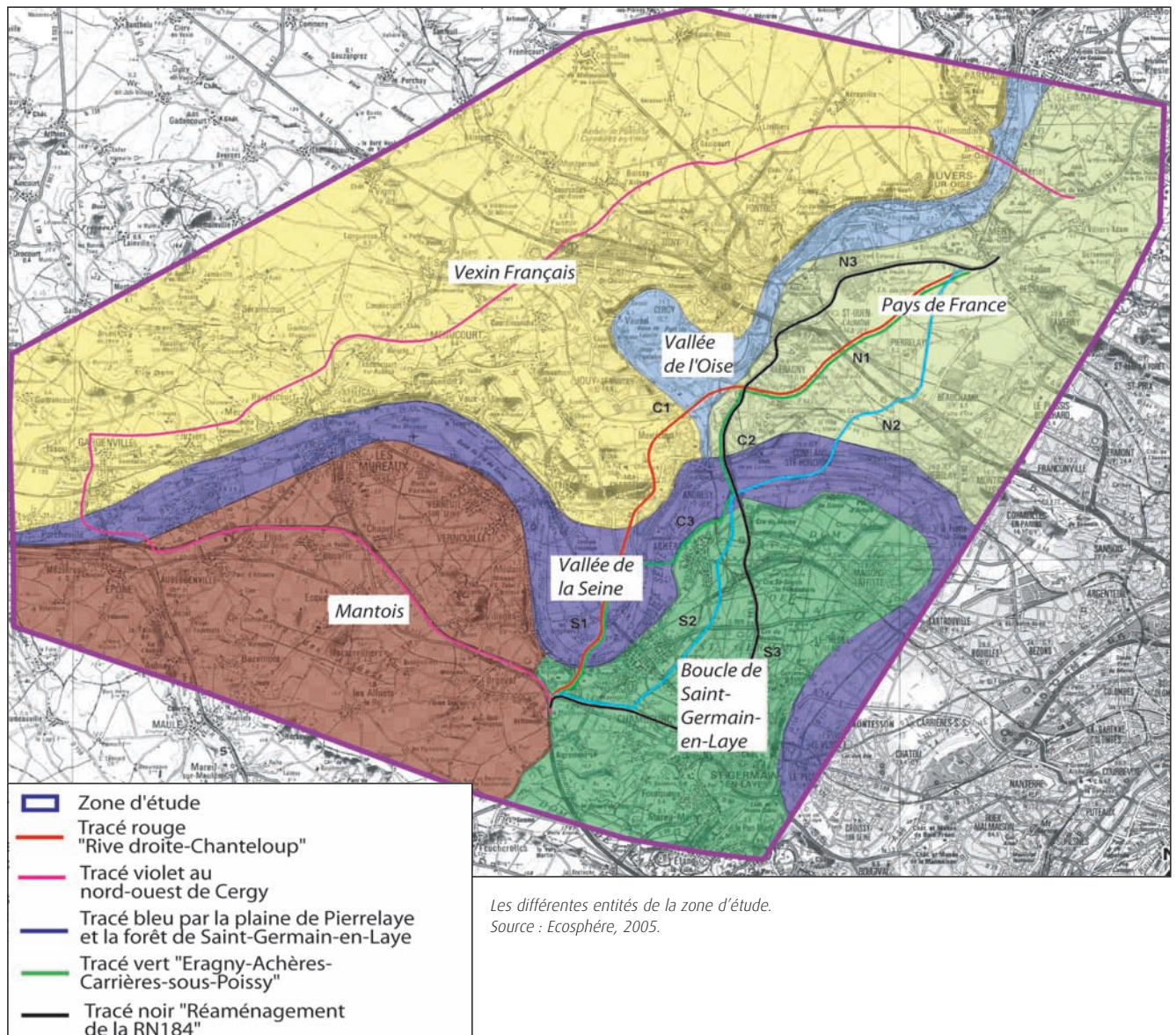
tion, dans le schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF)* de 1994, de zones spécifiques de protection de l'environnement et, en particulier, la création d'une "ceinture verte"**. Les schémas directeurs locaux relayent, eux aussi, cette pré-occupation de protection et de valorisation de l'environnement.

1. De forts enjeux environnementaux.

Le territoire concerné par le projet de prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval est constitué de six entités distinctes : le Vexin Français, la vallée de l'Oise, le

Pays de France, la vallée de Seine, la boucle de Saint-Germain-en-Laye, le Mantois.

Caractérisées par leur homogénéité spatiale, leur cohérence structurelle et paysagère, ces entités sont rythmées par le relief (les plateaux du Vexin, du Pays de France et du Mantois), l'hydrogéologie (la Seine et l'Oise) et une urbanisation localisée essentiellement le long des cours d'eau. En dessinant des vallées au sein des plateaux qu'elles traversent, la Seine et l'Oise ont façonné les paysages de la zone d'étude*. Trois se distinguent particulièrement : les horizons boisés (les forêts de Saint-Germain-en-Laye, de l'Hautil, de



La Francilienne

le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



l'Isle-Adam et des Alluets), les "boucles" composées de plaines et de coteaux, les plateaux (le Vexin, le Pays de France, les Alluets).

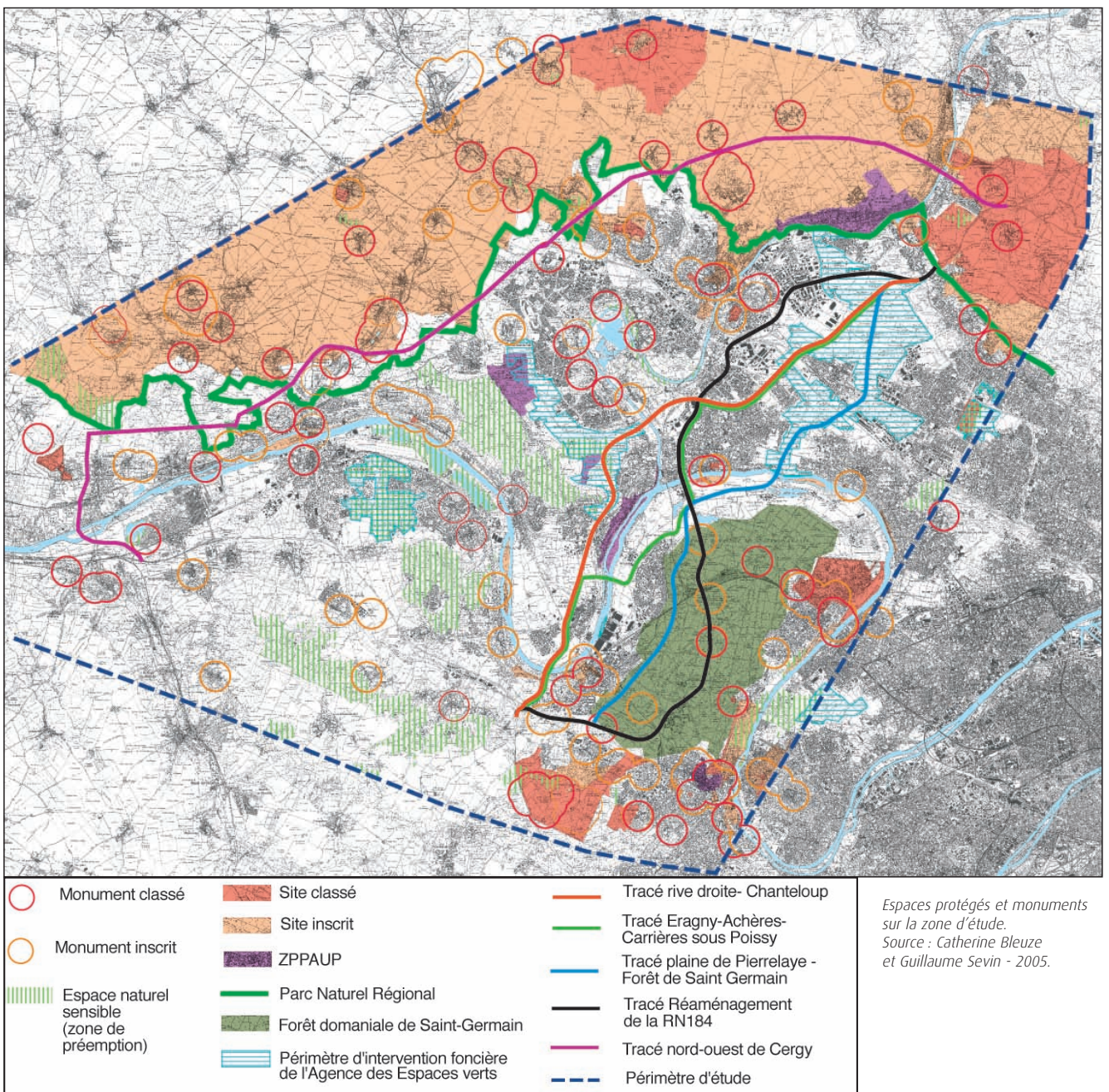
• Des horizons boisés de qualité.

La zone d'étude* du projet abrite quatre grandes forêts : Saint-Germain-en-Laye, l'Hautil (dans le Vexin Français), l'Isle-Adam (dans le Pays de France) et les Alluets (dans le Mantois). À l'exception de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, elles sont situées en point haut.

Cette position dominante les expose à la vue depuis les fonds de vallées et les belvédères créés par le relief des coteaux. Les horizons boisés sont une marque du territoire et participent à son identité. La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, reliée à la forêt de Marly par la plaine de la Jonction était autrefois réservée aux chasses du roi. Elle porte un ensemble de valeurs liées aux lieux historiques, à la qualité de vie, à son rôle d'espace de protection entre l'agglomération parisienne et Poissy.



La forêt de Saint-Germain-en-Laye.



Espaces protégés et monuments sur la zone d'étude.
Source : Catherine Bleuze et Guillaume Sevin - 2005.



La forêt de Saint-Germain-en-Laye.

La forêt de Saint-Germain-en-Laye, inventoriée en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)* de type II est un des enjeux écologiques du territoire. Elle héberge des espèces végétales et animales remarquables, dont certaines sont protégées et des populations de grands mammifères.

L'étang du Corra présente également un intérêt particulier puisqu'il permet la nidification d'une espèce rare d'oiseau, le blongios nain.

Le bois de l'Hautil, dont les boisements sont assez largement dégradés, présente un intérêt écologique lié à ses tourbières*, qui abritent des espèces protégées. Il fait partie intégrante d'un vaste massif régulièrement fréquenté par la grande faune (chevreuil, sanglier) et la petite (renard, mustélidés).

Quant aux forêts domaniales de Montmorency et de l'Isle-Adam, elles abritent une population d'oiseaux nicheurs et des espèces végétales protégées. Le marais de Stors accueille une végétation propre aux zones humides et des formations calcicoles*.



L'étang du Corra.

Au sud de la Seine et à l'ouest de la boucle de Saint-Germain-en-Laye, le Mantois présente les caractéristiques d'un plateau agricole et boisé, peu urbanisé, traversé du sud au nord par la Mauldre et le ruisseau d'Orgeval. Certains de ses boisements sont inventoriés en zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)* : bois de Verneuil, forêt des Alluets, boisements d'Herbeville.

• Les paysages de boucle : les vallées de la Seine et de l'Oise.

La vallée de la Seine, en rive gauche du fleuve, présente des paysages composites : des zones urbaines denses entrecoupées de bois et de cultures agricoles y côtoient des pôles industriels. Traversant la zone d'étude* d'est en ouest, la vallée de la Seine forme une bande continue de Saint-Germain-en-Laye à Mézières-sur-Seine. On y rencontre des sablières en exploitation, les usines des constructeurs automobiles Peugeot (à Poissy) et Renault (à Flins), la station d'épuration des eaux d'Achères, l'aérodrome des Mureaux, la centrale de production d'électricité EDF de Porcheville.

D'anciennes carrières* ont été transformées en bases de loisirs (étang du Corra au nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, base de plein air du Val-de-Seine à Verneuil et Vernouillet). Quant à l'activité agricole, elle est concentrée en bordure de Seine sur les communes des Mureaux, d'Épône et de Mézières-sur-Seine.

La vallée de Seine compte des paysages sensibles et rares :

- les îles de la Seine, qui révèlent et mettent en valeur le fleuve sous sa forme naturelle ;
- les étangs des Grésillons remarquables par leur ambiance et la qualité de leur diversité végétale ; situés en bordure d'habitats collectifs, ils sont très fréquentés et participent à la qualité de vie des habitants ;
- l'étang de la Galiotte, avec ses maisons flottantes de pêcheurs.

Grâce à ses plans d'eau artificiels et ses champs d'épandage, la vallée constitue un axe important pour la migration des oiseaux, dont certains sont classés et protégés au niveau national et européen. Le plan d'eau des Grésillons est, par exemple, l'une des principales zones d'hivernage et de stationnement migratoire des oiseaux dans le Val de Basse Seine. Il existe aussi une réserve naturelle volontaire (RNV)* sur la commune du Mesnil-le-Roi, qui accueille des amphibiens et des insectes remarquables.

À une échelle plus réduite, la vallée de l'Oise a des caractéristiques géomorphologiques semblables à celles de la vallée de la Seine.

Fortement urbanisée et industrialisée, elle ne constitue pas une unité paysagère et ne présente que peu d'intérêt écologique, sauf comme axe

de migration pour les oiseaux. Elle compte cependant des sites intéressants, comme les boisements sur les îles ou en milieu urbain (par exemple, le parc de Méry-sur-Oise) et les plans d'eau de la base de loisirs de Cergy-Neuville. L'activité agricole est présente, en bordure de l'Oise, avec une zone de maraîchage* sur la commune de Cergy et une zone de grande culture sur la commune de l'Isle-Adam.

• Les plateaux du Vexin Français, du Pays de France et des Alluets.

Le Vexin Français et la vallée de l'Oise constituent un espace agricole et boisé, inclus en grande partie dans le parc naturel régional (PNR)* du Vexin Français. Le plateau s'est urbanisé, notamment autour de l'agglomération de Cergy-Pontoise, le long de la Seine, de l'Oise et des vallées. Cette urbanisation reste très dispersée dans le Vexin, mais, ordonnancée et bien intégrée, elle ne perturbe pas le paysage du plateau caractérisé par une grande continuité. Le classement du Vexin Français en parc naturel régional* en 1994 a renforcé cette identité paysagère.

Le plateau présente un intérêt majeur pour ses boisements (buttes du sud Vexin au nord de Gargenville, boisements relais intermédiaires), ses zones humides et ses coteaux calcaires de part et d'autre de la Seine (dans les vallées de la Viosne, de l'Aubette et du Montcient) inventoriées en ZNIEFF* de type I ou II. Les carrières* de Juziers et de Vigny, ainsi que le vallon de Cléry et la ravine des Moulues (sur les communes d'Auvers-sur-Oise et Ennery), inventoriés en ZNIEFF* de type I, constituent également un fort enjeu écologique.

Situé à l'est de l'Oise, le Pays de France présente les caractéristiques d'un plateau agricole et boisé dans sa partie nord ; il est fortement urbanisé dans sa partie sud, où il conserve quelques boisements et cultures céréalières ou maraîchères*. Une partie est classée en parc naturel régional (PNR)* pour la richesse de ses paysages. Les enjeux écologiques se concentrent essentiellement dans la partie nord où les forêts de Montmorency et de l'Isle-Adam et le marais de Stors abritent des espèces d'oiseaux diversifiées et des espèces végétales protégées. Certains secteurs du sud de la plaine de Pierrelaye sont inventoriés en ZNIEFF* de type I.



Les usines Peugeot à Poissy.

La Francilienne

le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



Le parc naturel régional du Vexin Français.

Recouvrant près de la moitié du Val-d'Oise, le Vexin Français est limité à l'ouest par l'Epte, à l'est par l'agglomération de Cergy-Pontoise et la vallée de Sausseron, au sud par les coteaux dominant la vallée de la Seine.

Créé par le décret du 1^{er} septembre 1994, le parc naturel régional du Vexin Français a pour objectifs :

- de protéger le patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de contribuer à des programmes de recherche.

Son territoire se présente comme un grand plateau agricole traversé en diagonale par la chaussée Jules César. Il abrite des buttes boisées entourées de vallonnements pacagés* et peu bâtis, des vallées remarquablement préservées, des coteaux calcaires exceptionnels, des villages dont l'architecture paysanne est devenue un modèle, des monuments historiques* nombreux et présents dans presque chaque commune, des pôles touristiques multiples.

Le plateau des Alluets, dominé par la forêt des Alluets, a conservé son caractère rural.

Compte tenu de la qualité particulière de ces espaces, l'insertion du prolongement de la Francilienne dans l'environnement devra être particulièrement soignée et faire l'objet d'études approfondies, si le projet est poursuivi.

• Les enjeux liés à l'eau.

Le risque d'inondation. Le projet s'inscrit dans un territoire bordé par le confluent de la Seine et de l'Oise. Dans ce contexte, de fortes précipitations peuvent être à l'origine du débordement des cours d'eau et/ou de remontées de la nappe phréatique*. En secteur urbanisé, la situation peut être aggravée par le ruissellement sur les surfaces qui ont été imperméabilisées. Le risque d'inondation est élevé dans les vallées de la

Seine et de l'Oise, de moindre importance dans la vallée de la Mauldre. La prise en compte de ce risque dans la politique d'aménagement du territoire se traduit depuis 1995 par l'élaboration des plans de prévention des risques inondations (PPRI)* de ces trois cours d'eau.

La protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable dans la zone d'étude* du projet a été identifiée comme un enjeu majeur, sachant que la qualité de l'eau dans les nappes situées à faible profondeur est très exposée. Cette ressource en eau est exploitée par près de 100 captages* dans plusieurs aquifères* superposés (Aubergenville, Poissy, Triel-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Andrésy et Maisons-Laffitte). Elle contribue à l'alimentation de la banlieue parisienne, que sécurisent les connexions entre captages*.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)* Seine-Normandie identifie l'intérêt stratégique de la préservation et de la protection de la nappe d'Aubergenville et de la nappe profonde de l'Albien¹⁵ pour l'alimentation en eau potable. Afin de mieux protéger la qualité de l'eau, les captages* destinés à l'alimentation en eau potable font l'objet de périmètres de protection* associés à des restrictions d'activité.

Les petits cours d'eau présentent un caractère parfois urbain soumis à une forte pression d'aménagement (ru de Liesse), parfois rural associé à de forts enjeux écologiques (Aubette-Montcient, Viosne, Sausseron). Toutes les mesures nécessaires pour préserver les caractéristiques environnementales de ces cours d'eau lorsqu'ils présentent des potentialités doivent être prises. Enfin, d'autres usages de l'eau liés aux loisirs (navigation, activités nautiques, baignade, pêche) sont assez développés dans la zone d'étude* et doivent être pris en compte.

• La qualité de l'air et ses effets sur la santé.

L'évolution de la pollution atmosphérique en région parisienne depuis 10 ans. Le suivi de la qualité de l'air assuré par Airparif* dans le cadre de sa mission permanente de surveillance de la qualité de l'air montre une nette amélioration de la situation au cours des dix dernières années et un respect des objectifs de qualité*, hormis pour deux polluants : le dioxyde d'azote* (irritant respiratoire) et l'ozone* (qui altère la fonction respiratoire notamment chez les asthmatiques). En effet, leurs concentrations décroissent peu (pour le dioxyde d'azote*) voire augmentent (pour l'ozone*) et dépassent les objectifs de qualité*.

Le rejet des particules fines* PM10 (dont l'action cancérigène est considérée comme probable), qui avait diminué après la mise en place sur les véhicules des filtres à particules, devrait retrouver une croissance liée à celle du parc automobile.

Cette augmentation du parc, conjuguée à l'augmentation des kilomètres parcourus, entraîne aussi une hausse sensible de l'émission des gaz à effet de serre*, notamment du dioxyde de carbone*.



Ru de Liesse à Pierrelaye.



La vallée de la Viosne.

Polluant	Évolution de la pollution de fond	Période
Benzène	-76 %	1994-2005
Ozone	+84 %	1992-2005
Dioxyde d'azote	-14 %	1992-2005
Particules fines	-25 %	1997-2005

¹⁵ Nappe d'eau douce datant du secondaire, l'Albien est exploitée depuis le milieu du XIX^e siècle.

La qualité des rejets à l'échappement des véhicules n'a cessé d'évoluer vers une plus grande sévérité depuis 25 ans. Ainsi, les valeurs applicables aujourd'hui représentent 4 % de celles de 1972 pour le monoxyde de carbone (CO)* et les composés organiques volatiles (COV)* et 11 % de celles de 1981 pour les oxydes d'azote (NOx). Le graphique ci-dessous montre l'évolution des normes applicables ainsi que les réglementations projetées jusqu'en 2009.

Une pollution de fond similaire à la moyenne en Ile-de-France. La campagne de mesures des polluants atmosphériques (dioxyde d'azote* NO₂ et benzène* C₆H₆) effectuée sur la zone d'étude* en 2005, dans le cadre du projet, permet de conclure que les concentrations de ces polluants sont comparables à celles que Airparif* mesure en région parisienne.

Une pollution de proximité accentuée autour des axes routiers. La pollution atmosphérique à proximité d'une infrastructure* routière se caractérise essentiellement par une concentration plus importante de dioxyde d'azote* et de benzène* (un cancérigène à forte concentration).

La campagne de mesures, conduite dans la zone d'étude* du projet, a permis de conclure à des teneurs en benzène* inférieures à l'objectif de qualité* (2 µg/m³), même en situation immédiate de proximité automobile.

En revanche, les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂)* sont supérieures à l'objectif de qualité* (40 µg/m³) pour les territoires situés en bordure des grands axes routiers (les autoroutes A15 et A13, les RN184 et RN13). Les concentrations relevées en N sont supérieures à la valeur limite* de 50 µg/m³ pour 17 des 150 sites où ont

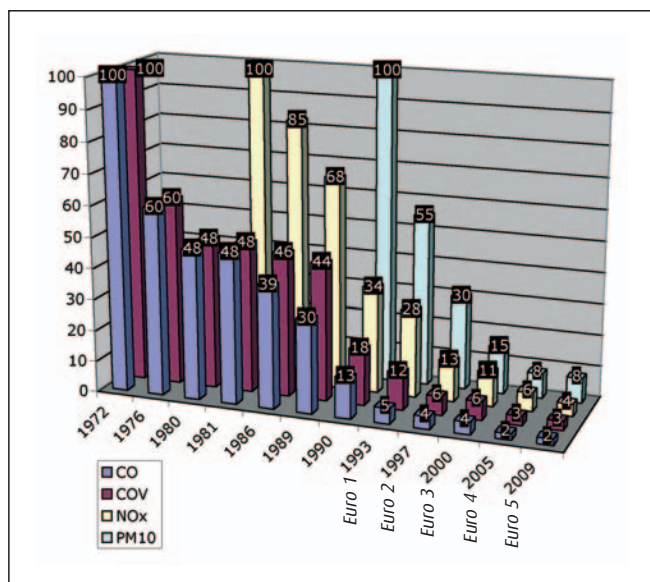
été effectuées les mesures. Cependant ces mesures ont également montré une bonne dispersion des polluants de part et d'autre de la RN 184. Dans les parties à prédominance rurale de la zone d'étude* du projet, les concentrations des oxydes d'azote* sont peu élevées (une moyenne de 32 µg/m³), reflet d'une qualité de l'air relativement bonne.

La lutte contre l'effet de serre et les engagements de la France.

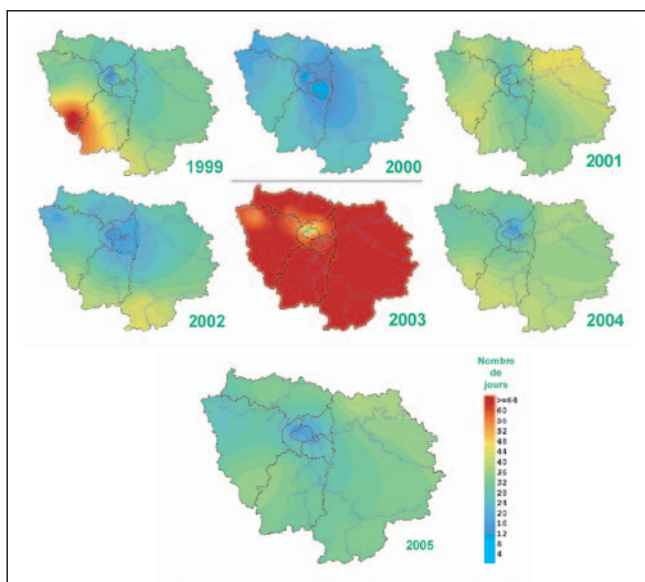
Les scientifiques s'accordent sur la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement climatique. À partir de ce constat, et compte tenu des prévisions, les pays regroupés dans la convention climat de l'ONU se sont engagés, à Kyoto (Japon) en 1997, à agir contre le réchauffement climatique. Le protocole, entré en vigueur le 16 février 2005, a été ratifié par 141 Etats, dont trente industrialisés, qui s'engagent à stabiliser ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre*. L'objectif visé est une baisse globale de 5 % des émissions à l'horizon 2012, déclinée pour chaque pays en fonction de sa situation.

Le plan climat, adopté par le gouvernement français fin 2004, définit les actions nécessaires pour répondre aux objectifs de Kyoto. Il prévoit, en particulier, de mettre l'accent sur les modes* de transports doux* et l'utilisation des biocarburants. Il comporte également un engagement à stabiliser à hauteur des émissions de 1990, entre 2008 et 2012, les émissions de six gaz à effet de serre*. Le CO₂* figure au tout premier rang de ces gaz : sa production contribue, à elle seule, à 68 % de l'effet de serre. Dans cette production, avec 22 % des émissions, le secteur des transports devance le chauffage résidentiel et tertiaire (16 %) et la combustion industrielle (13 %).

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 précise que "le premier axe de la politique énergétique est de maîtriser la demande d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015 et à 2,5 % d'ici à 2030".



Evolution des normes applicables et réglementations projetées jusqu'en 2009. Source : Scétauroute, 2005.



Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité en ozone (seuil de 110 µg/m³ sur 8 heures en Ile-de-France de 1999 à 2005. Source : Airparif, 2006.

La Francilienne

le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



• Le bruit et la gêne sonore.

Le bruit, ou plus précisément l'excès de bruit, préjudiciable à la qualité de vie et à la santé, figure de manière constante en tête des nuisances citées par les Français. La gêne sonore liée au trafic sur les autoroutes est de plus en plus mal acceptée par les populations qui doivent ou devront la subir.

Les dispositions de la loi du 31 décembre 1992

relative à la lutte contre le bruit, l'arrêté du 5 mai 1995 et la circulaire 97-110 du 12 décembre 1997 relative à la prise en compte du bruit dans la construction de routes nouvelles ou l'aménagement de routes existantes du réseau national, ont pour but de limiter les nuisances sonores causées par la construction de routes nouvelles à proximité des habitations.

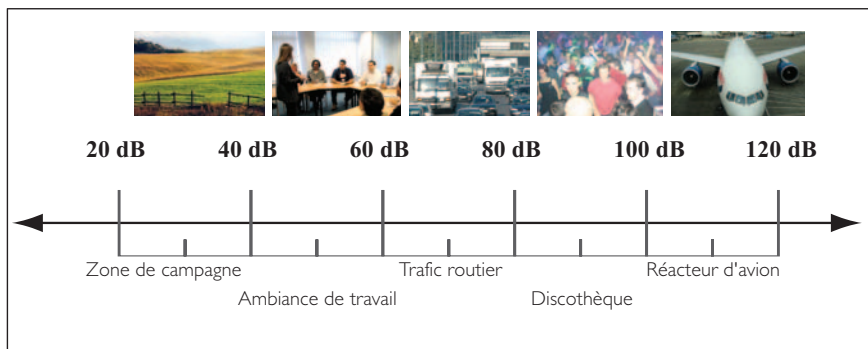
En juin et novembre 2005, des mesures acous-

tiques ont été faites en plusieurs points de la zone d'étude* afin d'évaluer les ambiances sonores actuelles aux abords des principaux axes de circulation routière. Les tableaux suivants indiquent, en décibels acoustiques ou dB(A)* - voir ci-contre, quels sont les niveaux sonores constatés, le jour (entre 6 et 22 heures) et la nuit (entre 22 et 6 heures) pour quelques habitations les plus proches de voies importantes :

L'unité de mesure de l'intensité du son, le décibel ou dB(A)*, est calculée à l'aide d'une formule logarithmique*. Ainsi, une diminution de quelques décibels seulement se traduit par une forte réduction de l'intensité sonore : par exemple, une baisse de 3 dB (A)* équivaut à diviser par 2 la puissance sonore.

Axe important le plus proche du point de mesure	Niveau de bruit diurne	Niveau de bruit nocturne
Autoroute A13 à Poissy (dans la forêt de Marly)	74,5 dB(A)	71 dB(A)
RN184, de Saint-Ouen-l'Aumône à Saint-Germain-en-Laye	de 74 à 64,5 dB(A)	de 64,5 à 58,5 dB(A)
RD22 à Boisemont	53 dB(A)	46 dB(A)
RD30 à Achères	59,5 dB(A)	54,5 dB(A)
RD55 à Andrésey	65,5 dB(A)	59 dB(A)
RD190, de Carrières-sous-Poissy à Gargenville	de 70 à 63,5 dB(A)	de 65 à 57 dB(A)
RD915 à Osny	62 dB(A)	57,5 dB(A)
RD928 à Hérouville	56,5 dB(A)	47,5 dB(A)

Source : LREP, 2005.



Echelle des nuisances sonores.

Dans ce contexte, le projet de prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval intègre les mesures à prendre pour que le niveau de bruit produit par les véhicules qui emprunteront cet axe routier n'excède pas les normes en vigueur. Une zone est d'ambiance sonore modérée si le niveau de bruit ambiant existant avant la construction de la voie nouvelle est inférieur à 65 dB (A)* de jour et à 60 dB (A)* de nuit. Elle est modérée de nuit si le niveau de jour est supérieur à 65 dB (A)* et le niveau de nuit est inférieur à 60 dB (A)*.

Usage et nature des locaux	Niveau sonore moyen entre 6 heures et 22 heures en dB(A)	Niveau sonore moyen entre 22 heures - 6 heures en dB(A)
Logements situés en zone modérée	60	55
Logements situés en zone modérée de nuit	65	55
Logements situés en zone non modérée	65 <i>aux abords des axes routiers.</i>	60



Saint-Ouen-l'Aumône.

2. Les enjeux urbains et ruraux.

Grande région agricole, l'Île-de-France voit plus des trois quarts de sa superficie occupés par des espaces ruraux. Située à la limite nord-ouest de l'agglomération parisienne, la zone d'étude* du projet de prolongement de la Francilienne est un espace de transition entre la zone urbaine dense et les franges rurales et périurbaines.

Depuis plusieurs années, ce territoire connaît une évolution régulière: le développement de l'urbanisation se traduit par une forte réduction de la surface dédiée à l'agriculture.

• Le développement des espaces à vocations urbaine et économique.

Les deux vallées creusées par la Seine et l'Oise constituent les axes à partir desquels s'est développée l'urbanisation, qu'il s'agisse de zones d'habitation, ou d'activités industrielles et commerciales.

Jusqu'en 1969, si la commune de Saint-Ouen-l'Aumône avait été la première à accueillir des implantations industrielles au bord de l'Oise, le territoire de l'agglomération conservait une vocation essentiellement agricole.

À partir des années 1970, la dynamique francilienne dans ce secteur s'est polarisée autour de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, qui accueille aujourd'hui 18 % de la population et 27 % des emplois du département. Après un bond de 150 % entre 1982 et 1990, la population de la ville de Cergy continue à augmenter sensiblement, mais à un rythme moins soutenu, de l'ordre de 14 % par an¹⁶.



La zone d'activités industrielles des Bêthunes, Saint-Ouen-l'Aumône.

Plus au nord, le long de la vallée de l'Oise, l'occupation humaine de l'espace est variable: si le nombre d'habitants de Méry-sur-Oise a progressé sensiblement (+ 45 % entre 1990 et 1999, pour atteindre aujourd'hui environ 9 000 habitants), ce mouvement reste assez limité dans la partie nord du territoire.

Dans les années 1990, la croissance de la population dans la boucle de Chanteloup a été relativement importante, de l'ordre de 19 % à Carrières-sous-Poissy et de 15 % à Triel-sur-Seine. Sur la rive gauche de la Seine, les évolutions sont plus variables: la population d'Achères a cru de 26 %, tandis que celles de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye ont connu une très légère baisse.

Globalement, on constate que, depuis une dizaine d'années, l'extension de l'urbanisation a essentiellement profité aux zones d'activités industrielles et commerciales, tandis que les zones résidentielles ont plus modestement progressé.



La zone industrielle des Bellevues à Eragny-sur-Oise.



La Croix d'Achères.



Le parc d'activités à Conflans-sainte-Honorine.

La zone d'étude* du projet de prolongement de la Francilienne abrite ainsi:

- les pôles d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône et d'Eragny-sur-Oise,
- le pôle installé le long de la RD14, entre Pierrelaye et Beauchamp,
- les parcs d'activités de Conflans-Sainte-Honorine,
- la zone d'activités de la Croix d'Achères,
- les usines Peugeot et le Technoparc à Poissy,
- les zones commerciales de Cergy, Eragny et Chambourcy-Orgeval.

¹⁶ Elle comptait environ 55 000 habitants lors du recensement de 1999.

La Francilienne

le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



L'organisation de l'espace dans la zone d'étude* du projet de prolongement de la Francilienne est marquée par l'histoire de l'urbanisation.

Comme en attestent les vestiges de la chaussée Jules César de Paris à Rouen, la vallée de Montmorency est un lieu de passage ancien. Si l'on excepte le cas de Mantes, ville historique aux portes de l'Île-de-France, c'est à la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée de la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Germain, puis Paris-Mantes que la vallée de Seine a commencé à s'urbaniser. C'est à partir de cette période que, en particulier, de nombreux Parisiens se sont fait construire des villas dans la région. Une trame pavillonnaire s'est développée en fond de vallée durant les années 1930. La deuxième grande période d'urbanisation, entre 1950 et 1960, correspond à l'arrivée des industries automobiles et notamment des usines de montage de Flins, Aubergenville et Poissy. La métallurgie a été à l'origine d'un grand effort de construction pour loger ses ouvriers et de grands ensembles ont été édifiés dans les vides laissés par l'habitat pavillonnaire.

Dernière étape de cette urbanisation : depuis le début des années 1970, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise – dont le projet avait été fixé par le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)* de 1965 – s'est développée jusqu'à devenir le principal pôle urbain du secteur.

On constate cependant que, encore aujourd'hui, les deux axes d'urbanisation historiques - le long de la rive gauche de la Seine et autour de la RN14 (vallée de Montmorency, plaine de Pierrelaye, Cergy-Pontoise) - n'assurent que peu de contacts et d'échanges entre eux.



La boucle de Chanteloup-les-Vignes.

• Des espaces ouverts sous la pression de l'urbanisation.

Zones à dominance rurale situées entre des pôles d'urbanisation, les espaces ouverts ne sont pas construits et offrent au regard des paysages sur le lointain. C'est le cas des plaines de Pierrelaye et de Maurecourt et des boucles de Chanteloup et de Saint-Germain-en-Laye.

Dernières surfaces libres dans la zone d'étude* du projet, ces espaces subissent actuellement une forte pression urbaine. Ils jouent pourtant un rôle-clé d'espaces "tampons", de respiration entre les pôles urbains : c'est par exemple le cas de la plaine de Pierrelaye située entre Cergy-Pontoise et l'agglomération parisienne.



La plaine de Pierrelaye.

• Des territoires agricoles en évolution.

Dans le secteur concerné par le prolongement de la Francilienne, coexistent deux types d'agriculture :

- l'une, périurbaine et traditionnelle, s'est développée dans les plaines alluviales de fond de vallée (plaine de Carrières-sous-Poissy, Boucle de Neuville-sur-Oise), sur les pentes des coteaux (butte de l'Hautil), les terrains plats surplombant la Seine (plateau sud de Poissy) et dans les zones d'épandage (ferme des Grésillons à Triel-sur-Seine, plaine nord d'Achères, plaine de Pierrelaye) ;
- l'autre, la grande culture céréalière ou industrielle du Vexin Français, concerne d'importantes parcelles situées entre la forêt de l'Hautil et l'extension sud-ouest de la ville nouvelle.

Depuis plusieurs années, la pérennité de l'activité agricole est mise en cause dans la zone d'étude* du projet.

Dans une partie du territoire (Pierrelaye, Chanteloup-les-Vignes, Achères), la pollution des



L'Oise entre Neuville et Maurecourt.

sols par l'épandage des eaux usées a déjà rendu impossibles les cultures pour l'alimentation humaine. Des surfaces maraîchères* ont été transformées en friches* (sur la butte de l'Hautil et le plateau sud de Poissy) ou vouées à l'agriculture industrielle (sur le plateau de Pierrelaye).

Ailleurs, le développement de l'urbanisation a enclavé les espaces agricoles et rendu leur exploitation plus difficile. Quant à la plaine agricole de Pierrelaye-Bessancourt (sur les communes de Bessancourt, Frépillon et Méry-sur-Oise), elle est scindée en deux par l'autoroute A115. Pour la protéger et la remettre en valeur, elle a été inscrite au SDRIF* de 1994 comme un maillon essentiel de la ceinture verte* de l'Île-de-France. Les élus locaux étudient actuellement une charte d'urbanisme et d'environnement pour renforcer sa protection.



La plaine d'Achères.



Le plateau sud de Poissy.

• **Un projet de territoire qui préserve la ceinture verte***.

Massifs, domaines forestiers publics et privés, zones paysagères constituent des espaces verts, où la Région veut éviter toute nouvelle urbanisation dispersée, afin de protéger la ceinture verte* de l'Île-de-France.

La plupart de ces espaces verts font l'objet de protections, qui n'excluent pas cependant le développement ou la création de nouvelles infrastructures*.

Les parcs naturels régionaux* du Vexin Français et de l'Oise-Pays de France sont des sites inscrits*. Les protections de la boucle de Saint-Germain-en-Laye sont plus ponctuelles, mais leur concentration a dessiné un vaste espace à forte valeur historique et patrimoniale (sites classés*, ZPPAUP*, monuments historiques*).

Dans la plaine de Pierrelaye, les élus se sont regroupés en syndicat (SIECUEP) pour établir une charte définissant les principes d'aménagement et les zones à protéger.

Enfin, l'espace central constitué par la vallée de la Seine, l'agglomération de Cergy-Pontoise et le Mantois fait l'objet de l'intervention de l'Agence des espaces verts, qui mène une politique d'acquisition d'espaces naturels à protéger (dans les secteurs des Mureaux, de la forêt de l'Hautil et de ses abords, la plaine de Pierrelaye, le bois de Verneuil...).

3. Les enjeux socio-économiques.

• **Une dynamique sociale qui se situe dans la moyenne nationale.**

Entre 1999 et 2003, dans la zone d'étude* du projet de prolongement de la Fran-cilienne, la population a cru, mais à un rythme moins soutenu qu'entre 1990 et 1999. D'une période à l'autre, le taux annuel de variation de la population est passé de + 0,68 % à + 0,51 %.

Cette croissance démographique est assurée par la rive droite de Seine, notamment l'agglomération de Cergy-Pontoise, alors que la rive gauche (Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Les Mureaux) a connu une stagnation voire une diminution de sa population. La population du Vexin Français – dont la densité est très faible par rapport au reste du territoire – a, elle, augmenté de façon significative: pour certaines communes, cet accroissement est bien supérieur aux objectifs du parc naturel régional*; il témoigne de la pression d'urbanisation qui s'y exerce.

Globalement, le volume des constructions a donc logiquement diminué: entre 1999 et 2003, il est sensiblement inférieur à celui qui a été atteint entre 1990 et 1999. Les surfaces de bureaux représentent une part très faible de la construction totale sur l'ensemble de la période tandis que l'on constate une hausse importante des surfaces de stockage. Et, si la part des logements dans la construction a baissé (de 4 points pour la période 1999-2003 par rapport à 1990-

1999), elle reste cependant plus importante qu'à l'échelle régionale. Le parc de logements présente un équilibre entre maisons individuelles et logements collectifs, avec un taux de logements sociaux relativement important (24,7 %), mais inégalement réparti sur le territoire.

Quant au revenu moyen annuel des ménages, il est très comparable à celui de la grande couronne* parisienne (9950 euros sur la zone d'étude* du projet contre 9728 pour la grande couronne*).

• **L'évolution des emplois accompagne l'urbanisation de la zone d'étude*.**

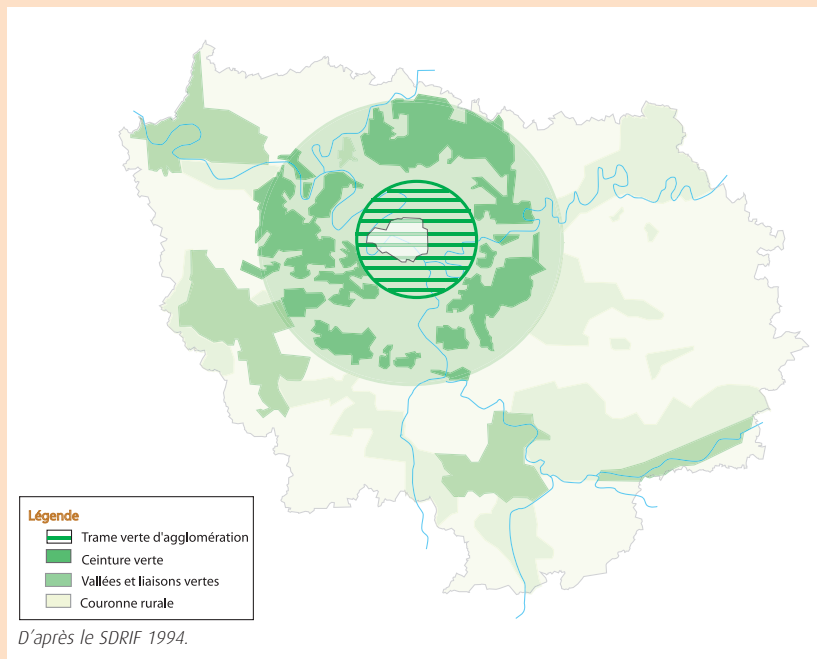
L'évolution des emplois entre 1990 et 1999 a été positive (+ 0,78 %), quoique moins forte que celle constatée sur l'ensemble de la grande couronne* (1,19 %). La zone d'étude* du projet présente un tissu industriel relativement important (20 % des emplois), une faible représentation de l'activité logistique* (3,3 % des emplois contre 7 % en grande couronne*) et des activités de recherche (1,2 % contre 4,6 % en grande couronne*).

Entre 1999 et 2003, la croissance de l'emploi a été de + 0,66 %, contre 1,51 % en grande couronne*. Elle est essentiellement liée à l'essor de la logistique* et du commerce de gros, les autres secteurs perdant des effectifs. Affecté par une baisse des emplois entre 1990 et 2003, le grand pôle* industriel de Poissy (qui abrite en particulier les usines Peugeot) a cependant bénéficié, entre 1999 et 2003, de l'émergence de nouvelles dynamiques.

Un outil de maîtrise de l'urbanisation: la ceinture verte* de la région Ile-de-France.

L'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) distingue trois grandes zones vertes: l'agglomération centrale, la ceinture verte* et la couronne rurale. C'est en fonction de la part d'espaces naturels et ruraux dans l'occupation du sol, de la densité de population et des grands projets de développement, qu'est définie l'appartenance d'un site à l'une de ces grandes catégories. Constituant un anneau couvrant la zone située de 10 à 30 kilomètres du centre de la capitale, la ceinture verte* concrétise depuis 1976 les dispositions des schémas directeurs régionaux*. Son principe répond à un double objectif: créer de nouveaux espaces verts de loisirs et maintenir l'agriculture dans les zones périurbaines. Elle comprend aussi des zones urbanisées, imbriquées dans des espaces non construits, boisés et ruraux.

La protection et le maintien, à travers une surveillance foncière, des espaces agricoles périurbains s'effectue dans le cadre de la convention cadre de partenariat, signée par l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France (SAFER)*.





Dans la boucle de Chanteloup, le tissu économique est marqué par l'industrie, les services qualifiés aux entreprises et les hautes technologies tertiaires. Le taux d'emploi¹⁷ y est relativement faible, mais il a progressé de façon significative sur l'ensemble de la période, particulièrement dans l'industrie, les services aux entreprises (sur la période 1990-1999) et la logistique* (sur la période 1999-2003).

La commune des Mureaux est fortement marquée par l'activité industrielle avec une composante liée à la haute technologie. La commune a néanmoins perdu des emplois entre 1990 et 2003, avec une forte accélération de ce phénomène - dû à la baisse de l'emploi industriel - au cours des dernières années.

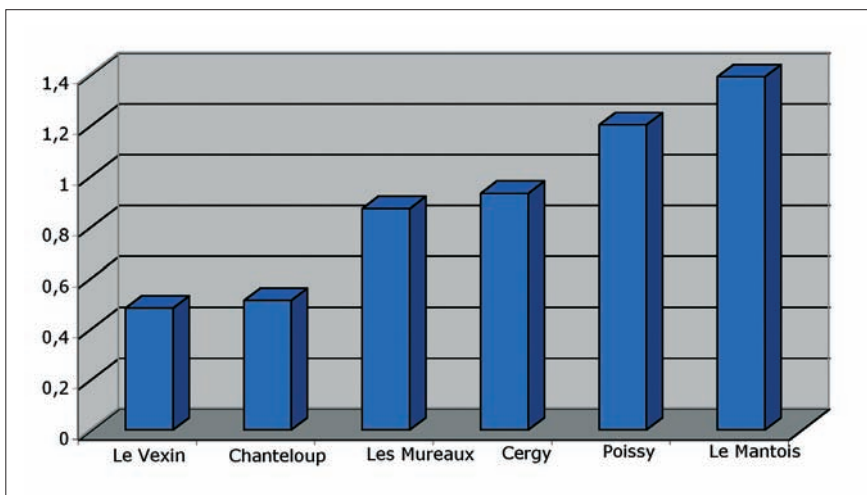
Marqué par la forte prépondérance de l'industrie au détriment en particulier des secteurs éducation-santé et administration publique, le Mantois perd des postes de travail depuis 1990, avec une accélération de ce phénomène depuis 1999, sous l'effet de la désindustrialisation.

Si le pôle* de Cergy a connu une progression du nombre d'emplois entre 1990 et 1999, depuis cette date, il en perd. Son tissu économique apparaît pourtant comme assez diversifié : l'industrie y est moins présente que dans l'ensemble de la zone d'étude*. L'importance prise par les services aux entreprises, la finance et l'immobilier explique la qualification relativement importante des emplois. Ce territoire concentrait, en 2003, entre

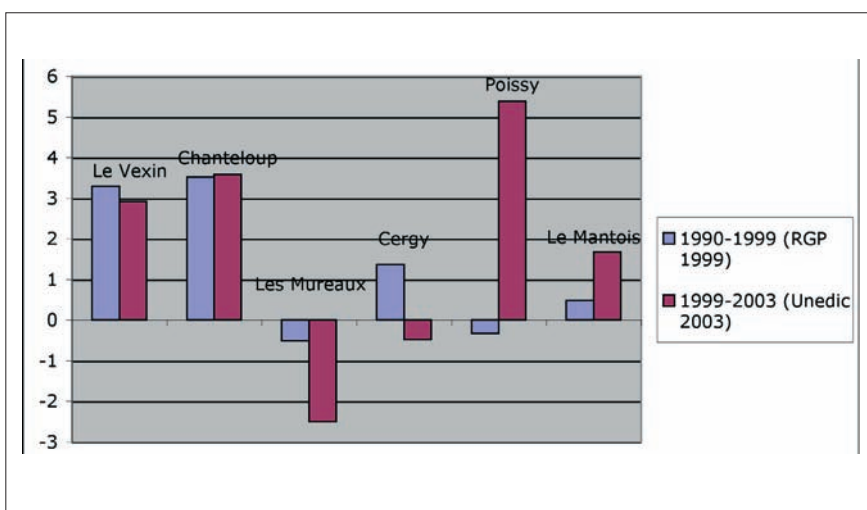
30 et 45 % des emplois liés à la logistique* sur l'ensemble de la zone d'étude*.

Le Vexin a un faible taux d'emploi¹⁷, mais a connu une progression forte depuis 1990. On y constate une surreprésentation des secteurs de la construction et des transports. La part importante dans la construction des locaux pour l'industrie et le stockage semble confirmer cette évolution.

Territoire assez représentatif de la grande couronne*, la zone d'étude* se distingue néanmoins par une forte empreinte industrielle. Les enjeux socio-économiques du territoire relèvent donc de sa capacité à améliorer son attractivité économique mais aussi son accessibilité et son cadre de vie. ●



Taux d'emplois par pôles.
Source : Bilan socio-économique, DREIF, 2005.



Croissance annuelle des emplois par pôle (en pourcentage).
Source : Bilan socio-économique, DREIF, 2005.

¹⁷ Le taux d'emploi sur une zone définit le nombre d'emplois par actifs, sur cette zone.